

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE TROIS du mois de MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 24 février 2023 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, GAUTIER, HALNA, HUCHER, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, SCHAEFFER-MORIN, VELLA

Procurations : CHARMENTRAY à LE HENAFF, JULIENNE à LE PROVOST, MAILLAUD à VELLA, MONFORT à MAINAGE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-019

AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention avec la société Axiome, délégataire de Megalis Bretagne, afin de permettre l'installation l'entretien et le remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique pour la résidence de Lan ar Cleis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec la société Axiome, délégataire de Megalis Bretagne, afin de permettre l'installation, l'entretien et le remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique pour la résidence de Lan ar Cleis.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

